

Compte rendu du conseil de communauté du 22 Septembre 2009

Le conseil a pris connaissance des marchés sans formalités pris par le président

- Gestion urbaine de proximité dans le cadre du P.R.U avec le cabinet Civilités - 92220 Bagneux pour un montant compris entre 1000 € et 20.000 € par an reconductible deux fois.
- Contrôle final des réseaux lieudit « La Jenause » à Vitry-le-François marché conclu avec la société Malezieux - 57146 Woippy pour 2 809,00 € HT
- Mission G4 dans le cadre de la création d'un bassin de retenue de pollution marché conclu avec Ginger CEBTP - 51350 Cormontreuil pour 6 550,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre voirie : création d'une voirie de desserte pour le nouveau collège Marcel Alin marché conclu avec Béta Ingenierie - 02410 Saint-Gobain pour 24.000,00 € HT
- Travaux de voirie : Lot n° 1- créations diverses dans la zone industrielle 34.094,66 € HT et Lot n° 2- réfection impasse de la violette 15.622,50 € HT conclus avec Eiffage Travaux Publics Est – 51300 Vitry-Le-Francois.

Le conseil communautaire a décidé :

- D'approuver le projet de programme local de l'habitat de la communauté de commune
- D'approuver l'avenant à la convention A.N.R.U pour la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine participation de la C.C 2.272.721 € représentant 4,7% du budget
- D'approuver la demande d'adhésion des communes de « Ablancourt, Aulnay-l'Aître , Drouilly , Pringy , Maisons-En-Champagne, La Chaussée-sur-Marne , Les Rivières-Henrue , Blaise-Sous-Arzillieres , Arzillieres-Neuville , Songy , Saint-Cheron » à la communauté de communes de Vitry-Le-Francois
- D'approuver le changement des représentants de Vitry-Le-Francois à la commission d'évaluation des transferts de charges. Ms. LARCENET et GEOFFROY remplacent Mmes DOREMUS et SERRE
- D'accorder au personnel communautaire les prestations d'action sociale antérieurement mises en place pour la période allant du 01/01/2009 au 31/08/2009, à partir du 01/09/2009 le C.N.A.S prendra le relais.
- D'autoriser le recrutement d'un attaché territorial contractuel assistant technique du programme de rénovation urbaine
- D'approuver les décisions modificatives sur : a) le budget principal – b) le budget annexe Z.A.C de Loisy – c) le budget annexe centre d'affaires – d) le budget annexe Déchetterie et aire de compostage
- D'approuver la création de deux canalisations en fonte entre la Z.A.C de Loisy et la rivière Marne pour y rejeter les eaux pluviales
- D'approuver le renforcement du poste E.D.F de Marolles par la pose d'un quatrième transformateur pour alimenter la Z.A.C de Loisy- sur- Marne pour un coût prévisionnel d'un million d'euros.
- D'approuver les deux devis relatifs à la desserte électrique interne de la ZAC de Loisy-sur-Marne pour un montant total de 167.293,74 € H.T
- D'approuver le projet de convention pour l'alimentation en gaz naturel de la ZAC de Loisy-sur-Marne

- D'annuler et remplacer la délibération n° 15 en date du 20/03/2007 pour l'achat de la parcelle ZS 35 de 3.686 m² pour un montant frais compris de 3 870,00 €
- D'autoriser Monsieur le président à redéposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles ZS 30 à 34 et 37 à 39 sur la Z.A.C de Loisy-sur-Marne
- D'approuver la mise en réserve auprès de la SAFER de 11ha 97a 67ca à Nuisement-sur-Coole et de 6ha 04a 06ca à Maison-en-Champagne pour compenser les propriétaires et exploitants de la Z.A.C de Loisy-sur-Marne.
- D'approuver l'enfouissement des réseaux électriques rue Saint-Jacques à Vitry-le-François pour un coût total 30.000 €, la participation de la Communauté de Communes sera de 25% soit 7.500 €
- De confier la gestion de la peupleraie située sur la parcelle AB 15 à Vitry-le-François à l'office national des forêts.
- D'approuver la souscription d'une assurance «Dommages Ouvrages » pour la reconstruction de la station d'épuration de Vitry-le-François auprès de la Société Mutuelle d'assurance du Bâtiment et Travaux Publics pour un montant de 124.926,18 € T.T.C.
- D'approuver les avenants à passer avec la société Codepar et Plastic Omnium et avec l'attributaire du marché de fournitures de conteneurs à verre et à papier.
- D'approuver le marché attribué à la société Plastic Omnium pour l'acquisition de bacs roulants identifiés pour la collecte des ordures ménagères. Estimation du coût 90.000 € pour 4 ans.
- De réécrire la convention de mise à disposition de bacs roulants à ordures ménagères d'origine industrielle, commerciale, artisanale en tenant compte d'un seul passage hebdomadaire.
- De reconduire l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères où n'est pas assuré le service de ramassage. Exemple : magasins Super U et Leclerc.
- De lancer une procédure d'appel d'offres pour la fourniture et pose de conteneurs semi enterrés pour les ordures ménagères dans les quartiers de logements collectifs.